

Chiffres clés au 30/04/2024

Actif net du fonds

52,26 m€

Valeur Liquidative

178,22€

Stratégie d'investissement

La stratégie s'appuie sur la construction d'un univers de valeurs éligibles à partir de la notation extra-financière des émetteurs réalisée par l'équipe d'analystes ESG. Le fonds est exposé à 75% minimum aux actions de la zone euro (dont 50% minimum émises par des sociétés ayant leur siège social en France), de grandes, moyennes, et petites capitalisations. Le fonds investit au minimum 75% de son actif en titres éligibles au PEA. Sur la partie Solidaire, le fonds investit entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale. Il peut investir également jusqu'à 10% de son actif dans des OPC solidaires de droit français. Les investissements solidaires sont en permanence compris entre 5% et 20% de l'actif.

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



NOTATION MORNINGSTAR

Etoiles Morningstar ★★★

Catégorie Morningstar Actions France
Grandes Cap.

INTENSITE CARBONE

Intensité carbone¹ 172,41
(tonnes eq. CO₂/M€ de chiffre d'affaires)

CARACTERISTIQUES

Date d'agrément 09/11/2007

Date de première VL 13/12/2007

Numéro d'agrément FCP20070684

Durée de placement conseillé + 5 ans

Forme juridique FCP

Affectation des résultats Capitalisation

Dépositaire CACEIS BANK

Valorisation Quotidienne

Devise EUR

Heure limite de réception des ordres

Avant 13h sur la valeur liquidative calculée en J+1 avec les cours de clôture du jour de souscription/rachat J et datée de J

FRAIS

Frais de gestions réels 1,60%

Frais courants 1,60%

Frais d'entrée maximum 1,00%

Frais de sortie maximum Néant

CONTACTS

Covéa Finance SASU
Société de gestion de portefeuille,
agrée AMF sous le numéro 97-007
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Commercialisation@covea-finance.fr

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE AU 30/04/2024

PERFORMANCES CUMULEES (%)

	1 mois*	Début d'année	1 an*	3 ans*	5 ans*
Fonds	-3,02	3,77	6,85	4,10	23,18

PERFORMANCES ANNUALISEES (%)

	1 an*	3 ans*	5 ans*
Fonds	6,85	1,35	4,26

PERFORMANCES PAR ANNEE CIVILE (%)

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds	28,22	1,69	17,87	-18,91	13,28

* Performance calculée sur une période glissante

Source Covéa Finance / les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DU FONDS (en base 100)

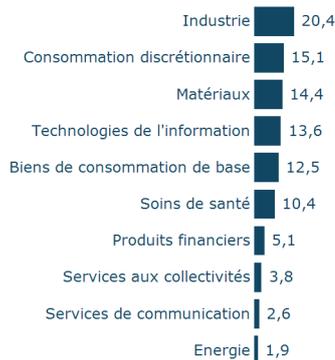


INDICATEURS DE RISQUE

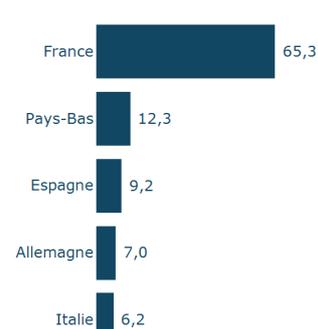
	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du fonds (%)	9,62	15,00	16,17
Ratio de Sharpe du fonds	0,31	-0,03	0,22
Plus forte perte historique (%)	10,12	25,40	29,70

ALLOCATION DE LA PART ACTIONS EN DIRECT AU 30/04/2024 (%)

PAR SECTEUR



PAR PAYS



COMMENTAIRE DE GESTION

En zone euro, la BCE a laissé ses taux inchangés lors de sa réunion d'avril mais suggère qu'une baisse de taux pourrait intervenir en juin. On note un recul de l'inflation en mars à 2,4% en glissement annuel, bien que la hausse des prix soit toujours prononcée dans les services. Concernant l'activité, les enquêtes ont été un peu mieux orientées en avril mais n'indiquent pas encore de reprise significative. Par ailleurs, malgré la dégradation des finances publiques de la France, les agences Fitch et Moody's ont toutes les deux maintenu les notes de la dette souveraine de la France inchangées. Les marchés européens reculent en avril pour la première fois depuis le début de l'année dans un contexte de publications d'entreprises plutôt décevantes et des données d'inflation plus fortes qu'attendues aux Etats-Unis. En revanche, certains membres de la Banque Centrale européenne se sont montrés favorables à la possibilité d'une première baisse de taux en juin. Au niveau sectoriel, la technologie sous-performe, pénalisée par des publications d'entreprises décevantes (Dassault Systèmes, ASML). Il en est de même pour celui de la consommation discrétionnaire, souffrant en particulier de la baisse de l'automobile (Stellantis). L'énergie arrive en tête de classement, bénéficiant de la hausse du cours du Brent dans le cadre des tensions persistantes au Moyen-Orient. Dans ce contexte nous prenons des profits à la marge dans le secteur de l'industrie et notamment en Schneider Electric. Nous profitons de la baisse de Dassault Systèmes suite à la publication de chiffres décevants dans sa division Santé (Medidata) pour augmenter nos positions. Nous augmentons nos positions en Infineon dans le secteur des semi-conducteurs en raison d'une valorisation attractive et d'une dynamique de ventes plus favorable au deuxième semestre 2024. Nous initions une position en Sopra dans les services informatiques et continuons la construction d'une position en Biomérieux.

ANALYSE DU FONDS AU 30/04/2024 (%)

DIX PRINCIPALES POSITIONS (hors OPC Monétaires, en % de l'actif net)

Libellé	Poids	Pays	Secteur
Sanofi	5,7	France	Soins de santé
Air Liquide	5,3	France	Matériaux
Asml Holding	4,9	Pays-Bas	Technologies de l'information
Lvmh	4,0	France	Consommation discrétionnaire
L'oréal	3,9	France	Biens de consommation de base
Schneider Electric	3,7	France	Industrie
Danone	3,6	France	Biens de consommation de base
Safran	3,6	France	Industrie
Stellantis	3,6	Pays-Bas	Consommation discrétionnaire
Prysmian	2,9	Italie	Industrie
Total	41,1		

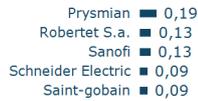
POSITIONNEMENT

Nombre de lignes Actions	43
Liquidité (%)	2,4
Exposition nette Actions (%)	97,6

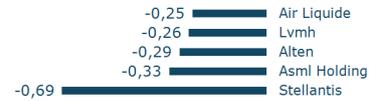
EXPOSITION VIA LES DERIVES (en %)

Absence d'exposition

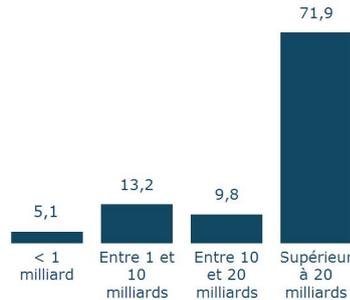
Meilleures contributions



Moins bonnes contributions



REPARTITION DE LA PART ACTIONS EN DIRECT PAR CAPITALISATION BOURSIERE AU 30/04/2024 (%)



EXPOSITION NETTE DU FONDS PAR DEVISE AU 30/04/2024 (%)



ACTUALITE ISR DU MOIS

Le règlement européen sur la déforestation importée, dont l'entrée en vigueur est prévue au 31/12/2024, instaure un cadre contraignant pour la mise sur le marché européen et l'exportation de certains produits de base (cacao, soja, huile de palme, etc.) et de leurs dérivés avec effet rétroactif pour des faits de déforestation jusqu'au 31/12/2020. Le règlement se veut à portée extraterritoriale et renforce des exigences de traçabilité de ces matières jusqu'à la parcelle de production, ce qui représente un défi important pour les filières concernées. A titre d'exemple, la chaîne d'approvisionnement de l'industrie du cacao est complexe, elle intègre plusieurs intervenants (multitude d'agriculteurs, des coopératives, des négociants-transformateurs, des fabricants du chocolat). Les différents programmes du cacao durable existants (au niveau des entreprises, des initiatives privées et publiques, et des labels) ne suffisent pas à garantir la traçabilité. De plus, plusieurs d'entre eux autorisent le recours au bilan massique (mélange des fèves de cacao certifiées durables et non certifiées) pendant le transport et la transformation des fèves. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne devrait impacter l'ensemble des acteurs de la filière, qui devront se réadapter afin de s'y conformer. En conséquence, le consommateur européen verrait le prix du cacao et de ses dérivés augmenter.

METHODOLOGIE DE NOTATION

La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière selon une approche best in universe, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.

Dans le cas où la notation interne de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe d'analystes peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe. Les notations internes et externes sont systématiquement rebasées afin de pouvoir être intégrées à un référentiel commun et comparable (sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note).

DEMARCHE ISR SPECIFIQUE AUX LABELS

Précisions sur la méthodologie telle que définie par le label ISR

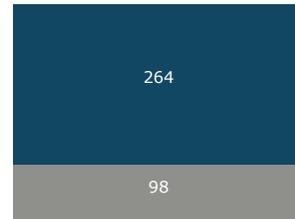
- L'analyse démarre par la suppression des valeurs n'ayant pas de note ESG.
- Ensuite, nous appliquons un filtre lié à notre liste d'exclusion normative de Covéa Finance.
- Puis, nous appliquons un filtre ISR, conduisant à un taux d'exclusion minimum de 20 % de l'univers d'investissement de l'ensemble du portefeuille par rapport à l'univers de départ.
- Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille doit être supérieur à 90 % (le calcul des normes chiffrées se faisant à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, des liquidités détenues à titre accessoire)
- L'OPC investit entre 5 et 10% de son actif dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale dès lors qu'elles contribuent à favoriser la lutte contre l'exclusion, le développement durable et la cohésion sociale en France, en permettant notamment l'insertion, par le travail ou l'habitat en particulier, de personnes en situation de difficultés économiques. ce qui permet de répondre aux exigences du label Finansol

DONNEES EXTRA-FINANCIERES (% en nbre de lignes)

UNIVERS D'INVESTISSEMENT (ISR)

- Nombre de sociétés notées	362
- Nombre de sociétés éligibles	264
- Taux de sélectivité	72,93 %
- Taux d'exclusion	27,07 %

- Part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille 100 %



■ Sociétés notées exclues ■ Sociétés éligibles

TITRES SOLIDAIRES (PART DIRECTE ET INDIRECTE) AU 30/04/2024 (EN % DE L'ACTIF NET)



AVERTISSEMENTS

Ce document est uniquement fourni à des fins d'information. Il ne constitue pas un document contractuel, promotionnel, une invitation d'achat ou de vente de parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) ou un conseil en investissement. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées par la société de gestion sans préavis. La société de gestion ne saurait être responsable de toute décision prise sur la base de ces informations. Les caractéristiques principales de l'OPC sont mentionnées dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus disponibles sur simple demande à la société de gestion ou sur le site internet de Covéa Finance, www.covea-finance.fr.

Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC.

Investir implique des risques. L'indicateur de Risque (SRI) classe votre fonds sur une échelle de risque allant de 1 à 7. Il est déterminé en fonction de la volatilité annualisée de l'OPC. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Le présent document ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué à un tiers sans le consentement préalable de Covéa Finance.

Le destinataire du présent document a connaissance et accepte que certaines données proviennent de sources externes et peuvent être soumises à l'acquisition de droits vis-à-vis de tiers. Sauf mention contraire, les données indiquées dans ce document sont fournies par Covéa Finance. Par conséquent, ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque Utilisation par le destinataire du document sans l'acquisition préalable des droits nécessaires directement auprès des tiers détenteurs de ces droits. Par ailleurs, le destinataire du présent document a connaissance et accepte que Covéa Finance ne saurait être responsable de toute utilisation de ces données externes et assumera seul toutes les conséquences vis-à-vis des tiers détenteurs des droits associés à ces données. L'« Utilisation » s'entend comme, et de manière non limitative, la manipulation de données, la distribution et/ou redistribution, l'intégration dans un système d'information ou dans des documents de tous types.

¹Données Beyond Ratings. Covéa Finance a choisi de publier uniquement l'intensité carbone des OPC dont le périmètre éligible au calcul de l'intensité est représentatif, c'est-à-dire supérieur à 60% des encours de l'OPC

Source : NYSE Euronext. Tous les droits sur les indices de NYSE Euronext et/ou les marques déposées de NYSE Euronext Index sont dévolus à NYSE Euronext et/ou à ses concédants. Ni NYSE Euronext ni ses concédants n'acceptent de responsabilité pour toute erreur ou omission dans les indices de NYSE Euronext ou les données sous-jacentes. Aucune autre distribution des données de NYSE Euronext et/ou utilisation des marques d'indices de NYSE Euronext dans le but de créer et/ou d'exploiter un produit financier n'est autorisée sans l'accord écrit explicite de NYSE Euronext.Equels

*© 2020 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions (les « Informations ») contenues dans les présentes :

(1) comprennent des informations qui appartiennent à Morningstar

(2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées

(3) ne constituent pas un conseil en placements

(4) sont communiquées exclusivement à des fins informatives

(5) ne sont pas garanties d'exhaustivité, d'exactitude ou d'actualité

(6) peuvent être puisées dans les données relatives aux fonds publiées à différentes dates.

Morningstar n'est pas responsable des décisions de spéculation, dommages ou autres pertes liés aux Informations ou à leur utilisation. Veuillez vérifier toutes les Informations avant de les utiliser et ne prenez aucune décision d'investissement sauf sur les recommandations d'un conseiller financier professionnel. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. La valeur et les revenus dérivés des investissements peuvent à la fois diminuer ou augmenter

RISQUES

Les principaux risques associés à l'investissement dans le fonds sont les suivants :

- Risque actions
- Risque de perte en capital
- Risque de crédit
- Risque de contrepartie

Pour obtenir une description complète de ces risques, veuillez-vous référer au(x) Document(s) d'Informations Clés destiné(s) aux Investisseurs ainsi qu'au chapitre intitulé « Principaux Risques » du prospectus de votre OPC. Ce chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

GLOSSAIRE

- **Volatilité** Cette donnée mesure l'importance des variations du prix d'un actif (une action, une obligation, un fonds, un portefeuille..) et donne donc une estimation de son risque.
- **Tracking Error** Cet indicateur mesure le risque d'éloignement des performances du portefeuille de celles de son indice de référence. Plus la tracking error est élevée, plus le fonds a une performance moyenne différente de son indice de référence. A l'inverse, une tracking error faible montre que le fonds a une performance à peu près égale à celle de son indice de référence.
- **Ratio de Sharpe** Mesure mettant en relation la performance d'un portefeuille avec son niveau de risque. Ce ratio qui permet de quantifier la performance financière d'actifs, ici un FCP, en mesurant l'excédent de rendement par unité de risque. Une fois calculé, le ratio de Sharpe peut être inférieur à 0, compris entre 0 et 1, ou supérieur à 1. S'il est négatif, c'est-à-dire inférieur à 0, cela signifie que le gain espéré sera moindre, car la performance du portefeuille se trouve être inférieure à celle d'un placement où le risque serait nul.
- **Beta** Cette notion mesure la sensibilité du portefeuille par rapport à son indice de référence. Un bêta inférieur (supérieur) à 1 indique une volatilité inférieure (supérieure) à cet indice.
- **Plus forte perte historique** Il s'agit de la perte maximale historique qu'un investisseur aurait subie s'il avait acheté au plus haut et vendu au plus bas.
- **Intensité carbone** L'intensité carbone du portefeuille est une mesure qui apprécie la moyenne des émissions carbone émises par les sociétés en portefeuille rapportées à leur chiffre d'affaires (CA). Cette donnée s'exprime en tonne équivalent CO₂ (tCO₂e) par millions d'euros de chiffre d'affaires.